



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DLIBRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 NOVEMBRE 2020**

7-5-1

N DEL 2020.11.27/154

Thme : TRAVAUX 3

**Objet : Construction  
d'un gymnase au parc  
des sports - Demandes  
de subventions.**

**Convocation :**

**Date :** 18/11/2020

**Affichage :** 18/11/2020

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Prsents :** 30

**Nombre de  
suffrages  
exprims :** 33

Le **vendredi 27 novembre 2020** à 17h00 le conseil municipal lgalement convoqu, s'est runi en sance publique dans la salle du conseil au 1<sup>er</sup> tage de la communaut de communes du Brianonnais, sous la prsidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA.**

**taient Prsents :**

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, ric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Christian JULLIEN, milie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, lisa FAURE, Andr MARTIN, Claire BARNOUD, Michle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Ren MICHEL, Brigitte LASSERRE, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Herv BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurlie POYAU, Francine DAERDEN.

**taient reprsents :**

Sandrine CORDIER donne pouvoir à VALDENNAIRE Catherine ;  
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;  
Gabriel LON donne pouvoir à Aurlie POYAU ;

**Absents excuss :**

Sandrine CORDIER, Florian DAZIN, Gabriel LON.

**Secrtaire de sance :** milie DESMOULINS

## Rapporteur : Christian JULLIEN

La commune souhaite lancer un projet ambitieux de rénovation du parc des sports, diversifiant les prestations proposées et élevant leur qualité à un niveau national ou international.

Ce projet se constitue autour des nouveaux équipements structurants suivants :

- Un gymnase dédié aux sports collectifs ;
- Une piste d'athlétisme de 400 m dotée de 6 couloirs ;
- Un stade synthétique mixte football et rugby répondant aux normes des deux fédérations ;
- Des vestiaires et des tribunes situés le long du stade ;
- Un mur d'escalade extérieur couvert répondant aux normes de coupe du monde ;
- Un stand de tir (distances 10, 25 et 50m)

Les équipements existants (piscine, patinoire, terrain naturel de rugby, tennis) seront maintenus et rénovés en parallèle, suivant leur état respectif actuel.

La présente délibération concerne le nouveau gymnase qui viendra combler le déficit d'équipements sportifs à destination des scolaires, et notamment ceux de la cité mixte (Lycée d'Altitude et Collège Vauban).

Cet équipement sera mis à disposition d'utilisateurs extérieurs au lycée et collèges, en particulier aux associations sportives de la commune de Briançon.

Il sera constitué d'une grande salle de jeu omnisports de type C équipée de terrains pour sports collectifs permettant des compétitions de niveau régional.

Cet équipement comportera des gradins destinés aux spectateurs qui assisteraient aux rencontres sportives, ainsi qu'une salle annexe, des vestiaires et des locaux techniques. L'ensemble représente un bâtiment d'une surface totale comprise entre 2000 et 2200 m<sup>2</sup>.

La commune sera maître d'ouvrage de l'opération, dont le calendrier prévisionnel serait le suivant :

- Lancement d'une étude de programmation : Janvier 2021
- Lancement du concours de maîtrise d'œuvre : Mars 2021
- Jury et attribution du marché de maîtrise d'œuvre : Juin 2021
- Etudes de maîtrise d'œuvre / autorisations administratives : durée 6 mois
- Démarrage des travaux de construction : Mars 2022
- Objectif de livraison de l'opération : Rentrée scolaire 2023

Le montant de l'opération est estimé à 4,5 millions d'euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Région (50%)	2 250 000 €
État (20%)	900 000 €
Département (10%)	450 000 €
Autofinancement (20%)	900 000 €
<b>Total</b>	<b>4 500 000 €</b>

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou la directrice générale des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 30**

**CONTRE : 3** [Aurélié POYAU, Gabriel LÉON (pouvoir à Aurélié POYAU), Francine DAERDEN.]

**ABSTENTION : 0**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 3 DEL 2020.11.27/154

PUBLIÉ LE **07 DEC. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.



Blank lined area for writing.

